



TG/175/4(proj.3)

ORIGINAL : English

DATE : 2019-07-10

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

ANIGOZANTHOS

UPOV Code(s):

ANIGO;
MACPI_FUL*Anigozanthos* Labill.;
Macropidia fuliginosa (Hook.) Druce

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par des experts de l'Australie
pour examen par le
Comité technique
à sa cinquante-cinquième session prévue à Genève
les 28 et 29 octobre 2019*

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

Autres noms communs :*

<i>Nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Anigozanthos</i> Labill., <i>Anigosanthos</i> Lemée, orth. var., <i>Macropidia</i> J. Drumm. ex Harv.	Kangaroo Paw	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos
<i>Macropidia fuliginosa</i> (Hook.) Druce, <i>Anigozanthos</i> <i>fuliginosus</i> Hook.	Black kangaroo-paw			

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	<u>4</u>
2. MATERIEL REQUIS.....	<u>4</u>
3. METHODE D'EXAMEN.....	<u>5</u>
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	<u>5</u>
3.2 Lieu des essais.....	<u>5</u>
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	<u>5</u>
3.4 Protocole d'essai.....	<u>5</u>
3.5 Essais supplémentaires.....	<u>5</u>
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	<u>6</u>
4.1 Distinction.....	<u>6</u>
4.2 Homogénéité.....	<u>7</u>
4.3 Stabilité.....	<u>7</u>
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	<u>8</u>
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	<u>9</u>
6.1 Catégories de caractères.....	<u>9</u>
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	<u>9</u>
6.3 Types d'expression.....	<u>9</u>
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples.....	<u>10</u>
6.5 Légende.....	<u>11</u>
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	<u>12</u>
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	<u>19</u>
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères.....	<u>19</u>
8.2 Explications portant sur certains caractères.....	<u>19</u>
9. BIBLIOGRAPHIE.....	<u>11</u>
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	<u>27</u>

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Anigozanthos* Labill. et *Macropidia fuliginosa* (Hook.) Druce.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de jeunes plantes.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

10 plantes

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 10 plantes au moins.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 9 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 9 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans le tableau des caractères (voir le document TGP/9 'Examen de la distinction', section 4 'Observation des caractères') :

MG: mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS: mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG: évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS: évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation: visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation: pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Ces principes directeurs d'examen ont été établis pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'introduction générale et le document TGP/13 intitulé "Conseils pour les nouveaux types et espèces", à la section 4.5 "Examen de l'homogénéité".

4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité de variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 10 plantes, une plante hors type est tolérée.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel végétal afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- (a) Plante : hauteur (caractère 1)
- (b) Inflorescence : ramification (caractère 8)
- (c) Tube du périanthe : couleur (caractère 15)
- (d) Lobes du périanthe : courbure (caractère 20)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

<i>Niveau</i>	<i>Note</i>
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

<i>Niveau</i>	<i>Note</i>
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1	2	3	4	5	6	7
	Name of characteristics in English	Nom du caractère en français	Name des Merkmals auf Deutsch	Nombre del carácter en español		
	states of expression	types d'expression	Ausprägungsstufen	tipos de expresión		

- 1 Numéro de caractère
- 2 (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- 3 Type d'expression
 QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
 QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
 PQ Caractère pseudo qualitatif – voir le chapitre 6.3
- 4 Méthode d'observation (et type de parcelle, si applicable)
 MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5
- 5 (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2
- 6 (a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1
- 7 Pas applicable

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	QN	MG/VG	(+)				
	Plant: height		Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
	short		basse	niedrig	baja	Firefly, Rambueleg	3
	medium		moyenne	mittel	media	Bush Spark, Dwarf Delight	5
	tall		haute	hoch	alta	Kings Park Federation Flame	7
2. (*)	QN	VG					
	Plant: number of inflorescences		Plante : nombre d'inflorescences	Pflanze: Anzahl Blütenstände	Planta: número de inflorescencias		
	few		petit	gering	bajo	Rambocity, Regal Claw	3
	medium		moyen	mittel	medio	Rambueleg, Regal Red	5
	many		grand	groß	alto	Lilac Queen, Red Cross	7
3.	QN	MG/VG	(a)				
	Leaf: length		Feuille : longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
	short		courte	kurz	corta	Bush Ranger, Firefly	3
	medium		moyenne	mittel	mediana	Kings Park Federation Flame, Velvet Harmony	5
	long		longue	lang	larga	Amber Velvet, Red Cross	7
4.	QN	MG/VG	(+)	(a)			
	Leaf: width		Feuille : largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
	narrow		étroite	schmal	estrecha	Bush Pearl, Pink Joey	3
	medium		moyenne	mittel	media	Bush Ranger, Ruby Jools	5
	broad		large	breit	ancha	Rambueleg, Red Cross	7
5. (*)	QN	VG	(+)	(a)			
	Leaf: attitude		Feuille : port	Blatt: Haltung	Hoja: porte		
	erect		dressé	aufrecht	erecta	Kings Park Federation Flame, Joey Rouge	1
	semi erect		demi-dressé	halbaufrecht	semierecta	Bush Spark, Twilight	2
	semi erect to horizontal		demi-dressé à horizontal	halbaufrecht bis waagerecht	semierecta a horizontal	Pixie Paw	3

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6.	QN	VG	(a)				
	Leaf: glaucosity		Feuille : glauescence	Blatt: Bereifung	Hoja: glauescencia		
	weak		faible	gering	leve	Gold Velvet	1
	medium		moyenne	mittel	media	Bush Games	2
	strong		forte	stark	intensa	Bush Emerald, Rambudan	3
7. (*)	QN	VG	(a)				
	Leaf: hairiness of margin		Feuille : pilosité du bord	Blatt: Behaarung des Randes	Hoja: vellosidad del borde		
	absent or weak		absente ou faible	fehlend oder schwach	ausente o leve	Gold Velvet	1
	medium		moyenne	mittel	media	Bush Illusion	2
	strong		forte	stark	intensa	Rambubona	3
8. (*)	QL	VG	(+)				
	Inflorescence: ramification		Inflorescence : ramification	Blütenstand: Verzweigung	Inflorescencia: ramificación		
	absent		absente	fehlend	ausente	Bush Emerald, Bush Games	1
	primary		primaire	einfach	primaria	Bush Nugget, Bush Ranger	2
	secondary		secondaire	zweifach	secundaria	Bush Glow, Gold Velvet	3
	tertiary		tertiaire	dreifach	terciaria	Bush Ember, Bush Spark	4
9. (*)	QN	MG/VG	(+)				
	Inflorescence: length of lowest lateral branch		Inflorescence : longueur de la pousse latérale la plus basse	Blütenstand: Länge des untersten Seitenzweiges	Inflorescencia: longitud de la rama lateral más baja		
	very short		très courte	sehr kurz	muy corta		1
	short		courte	kurz	corta	Yellow Gem	3
	medium		moyenne	mittel	media	Gold Velvet	5
	long		longue	lang	larga		7
	very long		très longue	sehr lang	muy larga	Black Velvet	9
10. (*)	QN	VG	(+)				
	Inflorescence: number of flowers		Inflorescence : nombre de fleurs	Blütenstand: Anzahl Blüten	Inflorescencia: número de flores		
	few		petit	gering	bajo	Bush Emerald, Bush Games	3
	medium		moyen	mittel	medio	Dwarf Delight, Rambocano	5
	many		grand	groß	alto	Bush Spark, Red Cross	7

	English		français		deutsch		español		Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
11.	PQ	VG								
	Pedichel: color of hairs		Pédicelle : couleur des poils		Blütenstiel: Farbe der Haare		Pedicelo: color de la vellosidad			
	RHS Colour Chart (indicate reference number)		Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		RHS-Farbkarte (Nummer angeben)		Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)			
12.	QN	MG/VG	(+)	(b)						
	Perianth tube: length		Tube du périanthe : longueur		Kronenröhre: Länge		Tubo del perianto: longitud			
	short		court		kurz		corto		Pixie Paw, Rambueleg	3
	medium		moyen		mittel		medio		Joey Rouge, Rambudan	5
	long		long		lang		largo		Bush Emerald, Bush Games	7
13.	QN	MG/VG	(+)	(b)						
	Perianth tube: width		Tube du périanthe : largeur		Kronenröhre: Breite		Tubo del perianto: anchura			
	narrow		étroit		schmal		estrecho		Amber Velvet, Velvet Harmony	3
	medium		moyen		mittel		medio		Dwarf Delight, Rambudan	5
	broad		large		breit		ancho		Bush Games, Space Age	7
14. (*)	PQ	VG	(+)							
	Perianth tube: profile		Tube du périanthe : profil		Kronenröhre: Profil		Tubo del perianto: perfil			
	flared distally		évasé à l'extrémité distale		am distalen Ende verbreitert		ensanchado en el extremo distal		Early Spring, Gold Velvet	1
	broadening evenly		élargissement régulier		gleichmäßig verbreitert		ensanchado uniformemente		Bush Ranger	2
	constricted medially		étranglé au milieu		in der Mitte verengt		estrechado en el medio		Bush Emerald, Mini Red	3
	parallel		parallèle		parallel		paralelo		Ramboball	4
	expanded medially		élargi au milieu		in der Mitte verbreitert		ensanchado en el medio		Rambudan	5
15. (*)	PQ	VG	(+)							
	Perianth tube: color		Tube du périanthe : couleur		Kronenröhre: Farbe		Tubo del perianto: color			
	green		vert		grün		verde		Joey Fireworks	1
	yellow		jaune		gelb		amarillo		Gold Velvet	2
	orange		orange		orange		naranja		Amber Velvet	3
	pink		rose		rosa		rosa		Bush Pearl	4
	red		rouge		rot		rojo		Bush Inferno	5
	purple		pourpre		purpurn		púrpura		Rambodiam	6
	black		noir		schwarz		negro			7

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16.	QN	VG	(c)				
	Perianth tube hair: number of colors	Pilosité du tube du périanthe : nombre de couleurs	Kronenröhre Haare: Anzahl Farben	Pelo del tubo del perianto: número de colores			
	one	une	eine	uno	Bush Ochre	1	
	two	deux	zwei	dos	Bush Nugget	2	
	three	trois	drei	tres	Bush Ember	3	
17.	PQ	VG	(c)				
	Perianth tube hair: color of upper third	Pilosité du tube du périanthe : couleur du tiers supérieur	Kronenröhre Haare: Farbe des oberen Drittels	Pelo del tubo del perianto: color del tercio superior			
	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)			
18.	PQ	VG	(c)				
	Perianth tube hair: color of middle third	Pilosité du tube du périanthe : couleur du tiers médian	Kronenröhre Haare: Farbe des mittleren Drittels	Pelo del tubo del perianto: color del tercio central			
	yellowish white	blanc jaunâtre	gelblichweiß	blanco amarillento	Rambodiam	1	
	green	vert	grün	verde	Rambudan	2	
	yellow	jaune	gelb	amarillo	Rambubona	3	
	orange	orange	orange	naranja	Kings Park Federation Flame	4	
	red	rouge	rot	rojo	Ramboball	5	
	reddish purple	pourpre rougeâtre	rötlichpurpurn	púrpura rojizo	Rambueleg	6	
	greyed purple	pourpre grisâtre	graupurpurn	púrpura grisáceo	Regal Velvet	7	
	black	noir	schwarz	negro	Black Velvet	8	
19.	QN	VG	(+)				
	Perianth lobe: length	Lobe du périanthe : longueur	Kronenlappen: Länge	Lóbulo del perianto: longitud			
	short	court	kurz	corto	Rambueleg	1	
	medium	moyen	mittel	medio	Gold Velvet	2	
	long	long	lang	largo	Ramboblitz	3	

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
20. (*)	QN	VG	(+)				
	Perianth lobes: reflexing	Lobes du périanthe : courbure	Kronenlappen: Zurückbiegung	Lóbulos del perianto: curvatura			
	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	nula o muy leve	Bush Pearl, Bush Surprise	1	
	weak	faible	gering	leve	Bush Glow, Bush Ranger	3	
	medium	moyenne	mittel	media	Rambubona	5	
	strong	forte	stark	marcada	Amber Velvet	7	
	very strong	très forte	sehr stark	muy marcada	Rambudan, Red Cross	9	
21. (*)	QL	VG	(+)				
	Flower: number of anthers at top of perianth	Fleur : nombre d'anthers en haut du périanthe	Blüte: Anzahl Antheren an der Spitze der Krone	Flor: número de anteras en el extremo del perianto			
	two	deux	zwei	dos	Firefly, Bush Spark	1	
	four	quatre	vier	cuatro	Pixie Paw, Rambubona	2	
	six	six	sechs	seis	Amber Velvet, Ruby Jools	3	
22.	PQ	VG					
	Ovary: color of hairs	Ovaire : couleur des poils	Fruchtknoten: Farbe der Haare	Ovario: color de la vellosidad			
	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)			
23.	QN	VG	(+)				
	Flower: position of stigma in relation to anthers	Fleur : position des stigmates par rapport aux anthères	Blüte: Position der Narbe im Verhältnis zu den Antheren	Flor: posición del estigma en relación con las anteras			
	below	en dessous	unterhalb	por debajo	Firefly, Rambubona	1	
	same level	au même niveau	auf gleicher Höhe	al mismo nivel	Pixie Paw	2	
	above	au-dessus	oberhalb	por encima		3	
24.	QN	VG	(+)				
	Time of beginning of flowering	Époque de début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de inicio de la floración			
	early	précoce	früh	temprana	Amber Velvet	3	
	medium	moyenne	mittel	intermedia	Rambubona	5	
	late	tardive	spät	tardía	Ramboneer	7	

8. Explications du tableau des caractères

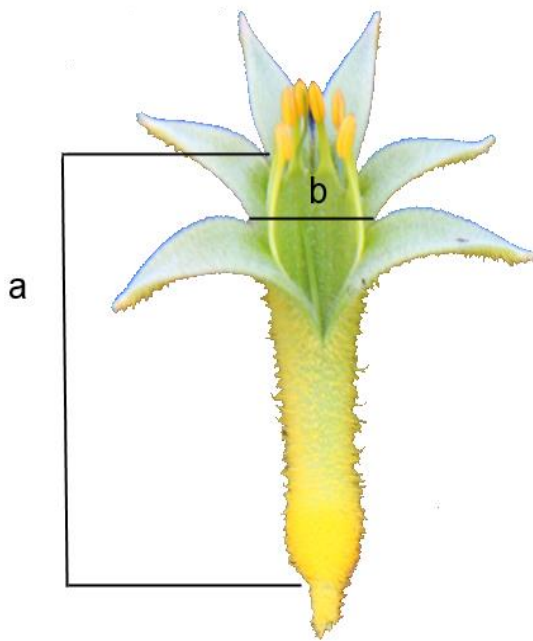
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées à l'époque de pleine floraison.

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans le tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

(a) Les observations relatives à la feuille doivent être effectuées à partir du tiers médian de la rosette sur une feuille pleinement développée.

(b)



a = Tube du périanthe : longueur

b = Tube du périanthe : largeur

(c) Les poils du tube du périanthe peuvent avoir jusqu'à trois couleurs.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : hauteur

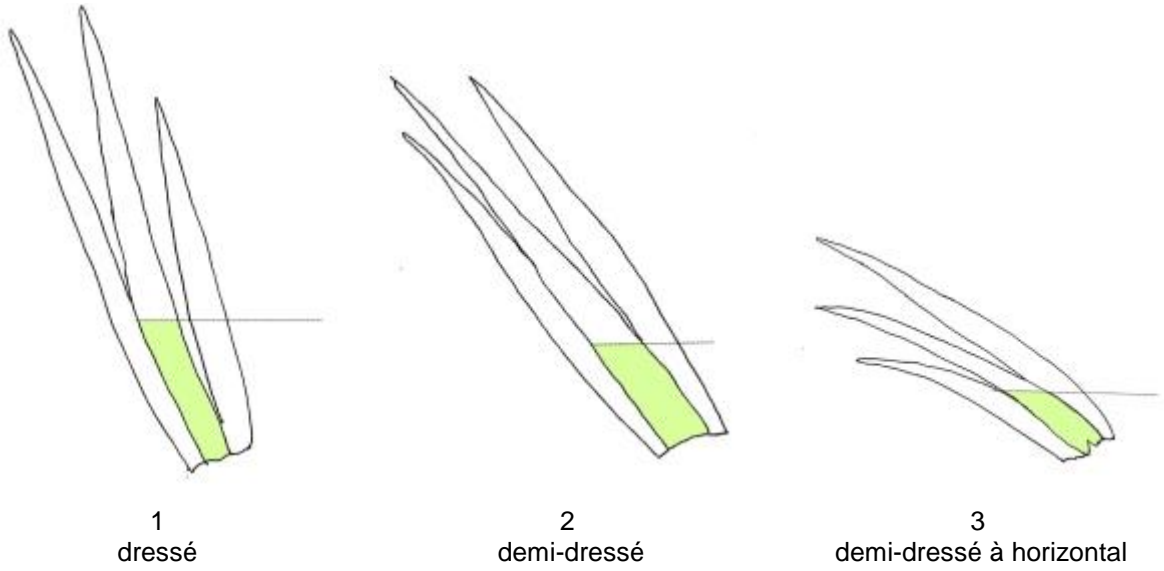
Observation incluant les inflorescences.

Ad. 4 : Feuille : largeur

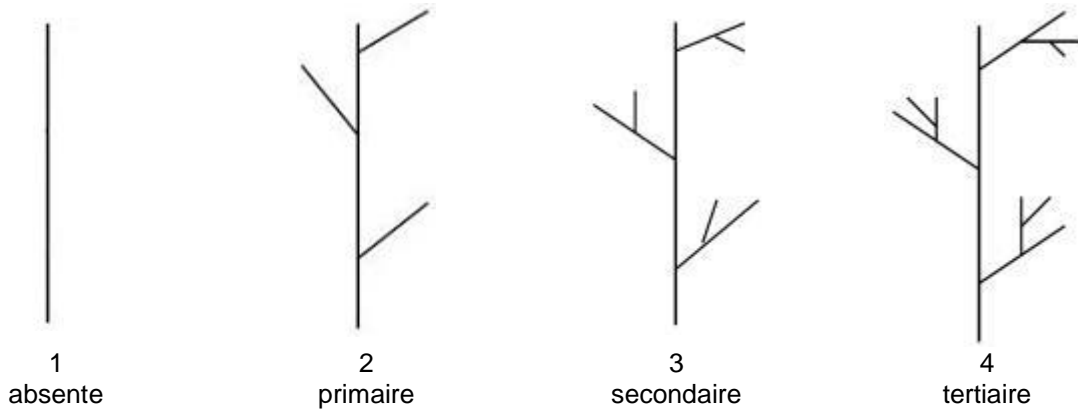
Observation au point le plus large.

Ad. 5 : Feuille : port

Observation au tiers basal de la feuille.



Ad. 8 : Inflorescence : ramification



Ad. 9 : Inflorescence : longueur de la pousse latérale la plus basse



Ad. 10 : Inflorescence : nombre de fleurs

Le nombre de fleurs sur les inflorescences doit être déterminé uniquement sur les fleurs ayant une longueur supérieure à 3 mm.

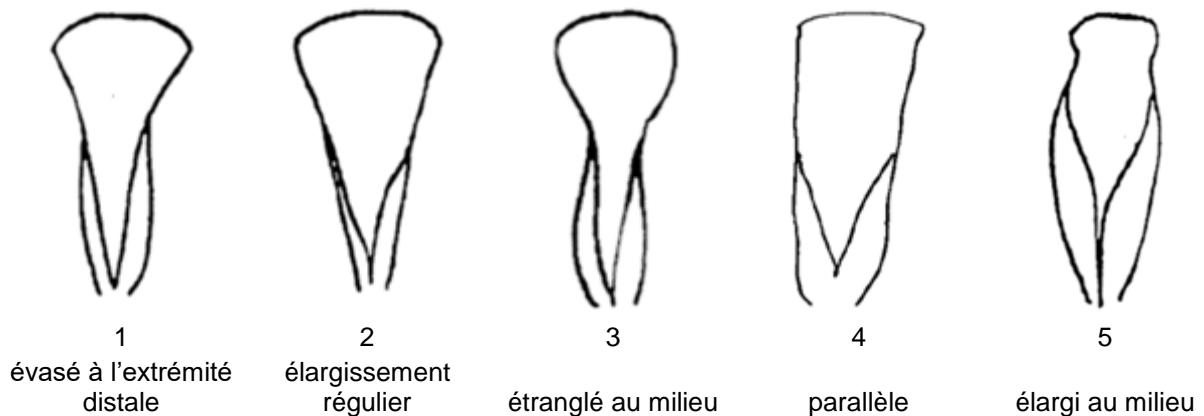
Ad. 12 : Tube du périanthe : longueur

Observations de la base du tube du périanthe à la base du dernier lobe du périanthe.

Ad. 13 : Tube du périanthe : largeur

L'observation de largeur transversale du tube du périanthe doit être effectuée à la base des lobes du périanthe.

Ad. 14 : Tube du périanthe : profil



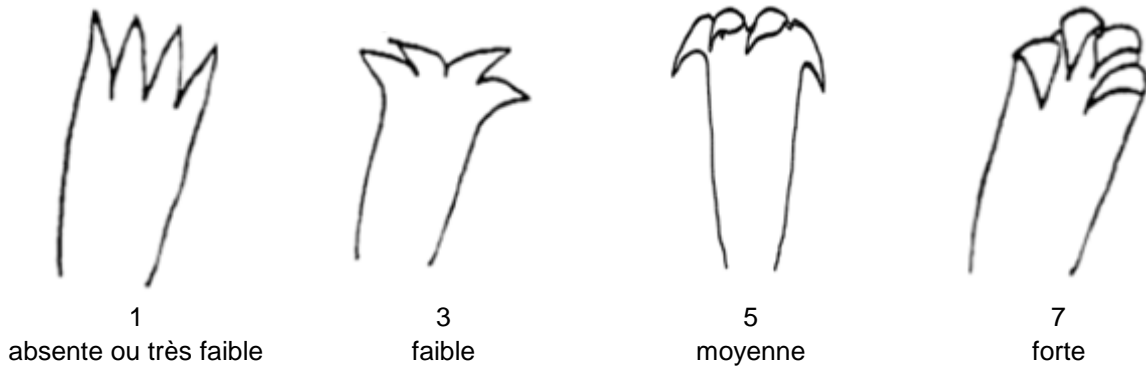
Ad. 15 : Tube du périanthe : couleur

L'observation doit porter sur l'impression générale de couleur.

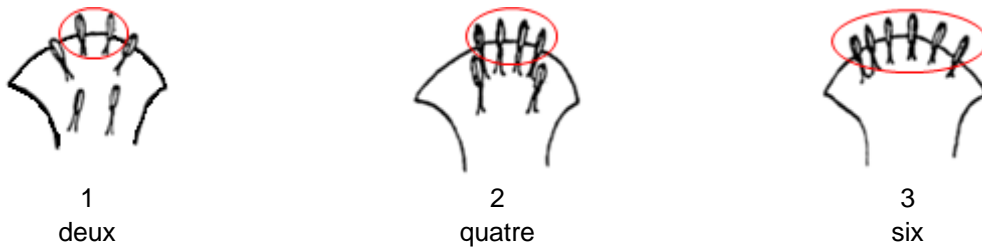
Ad. 19 : Lobe du périanthe : longueur

Observation sur le lobe le plus long.

Ad. 20 : Lobes du périanthe : courbure



Ad. 21 : Fleur : nombre d'anthères en haut du périanthe



Ad. 23 : Fleur : position des stigmates par rapport aux anthères



Ad. 24 : Époque de début de floraison

L'époque de début de floraison se situe lorsque au moins quatre des plantes ont au moins une fleur ouverte.

9. Bibliographie

Records of the Australian Cultivar Registration Authority, Australian National Botanical Gardens, Canberra, AU. <https://www.anbg.gov.au/acra/>

Elliot and Jones, 1982: "Encyclopedia of Australian Plants Suitable for Cultivation," Vol 2, Lothian, Melbourne, AU.

Marchant et al., 1987: "Flora of the Perth Region," West Australian Herbarium, Department of Agriculture, AU.

Wrigley J, 1988 "Australian Native Plants: A Manual for their Propagation, Cultivation and Use in Landscaping", AU

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1.	Objet du questionnaire technique	
1.1.1	Nom botanique	<input [=""]<="" td="" type="text" value="Anigozanthos Labill."/>
1.1.2	Nom commun	<input type="text" value="Anigozanthos"/>
1.1.3	Espèce	<input type="text"/>
1.2.1	Nom botanique	<input type="text" value="Macropidia fuliginosa (Hook.) Druce []"/>
1.2.2	Nom commun	<input type="text"/>
2.	Demandeur	
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>
3.	Dénomination proposée et référence de l'obtenteur	
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

(a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)
(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

(b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))
(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

(c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(préciser)

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- (a) boutures []
- (b) multiplication *in vitro* []
- (c) division []
- (d) Autre (veuillez préciser) []

4.2.2 Autre (veuillez préciser) []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : hauteur (1)		
très basse		1 []
très basse à basse		2 []
basse	Firefly, Rambueleg	3 []
basse à moyenne		4 []
moyenne	Bush Spark, Dwarf Delight	5 []
moyenne à haute		6 []
haute	Kings Park Federation Flame	7 []
haute à très haute		8 []
très haute		9 []
5.2 Inflorescence : ramification (8)		
absente	Bush Emerald, Bush Games	1 []
primaire	Bush Nugget, Bush Ranger	2 []
secondaire	Bush Glow, Gold Velvet	3 []
tertiaire	Bush Ember, Bush Spark	4 []
5.3 Tube du périanthe : couleur (15)		
vert	Joey Fireworks	1 []
jaune	Gold Velvet	2 []
orange	Amber Velvet	3 []
rose	Bush Pearl	4 []
rouge	Bush Inferno	5 []
pourpre	Rambodiam	6 []
noir		7 []
5.4 Lobes du périanthe : courbure (20)		
absente ou très faible	Bush Pearl, Bush Surprise	1 []
très faible à faible		2 []
faible	Bush Glow, Bush Ranger	3 []
faible ou moyenne		4 []
moyenne	Rambubona	5 []
moyenne ou forte		6 []
forte	Amber Velvet	7 []
forte à très forte		8 []
très forte	Rambudan, Red Cross	9 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
---	---	--	--

<i>Exemple</i>	<i>Tube du périanthe : couleur</i>	<i>vert</i>	<i>jaune</i>
----------------	------------------------------------	-------------	--------------

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

Observations :			
----------------	--	--	--

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

Une photographie en couleurs représentative de la variété montrant les principaux caractères distinctifs de cette dernière, devra être jointe au questionnaire technique. La photographie fournira une illustration visuelle de la variété candidate qui complète les informations fournies dans le questionnaire technique.

Les principaux points à prendre en considération lors de la prise d'une photographie de la variété candidate seraient les suivants :

- Indication de la date et de l'emplacement géographique
- Désignation correcte (référence d'obteneur)
- Photographie imprimée de bonne qualité (minimum 10 cm x 15 cm) et/ou version en format électronique à résolution suffisante (minimum 960 x 1280 pixels)

Des conseils pour la remise de photographies avec le questionnaire technique sont disponibles dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", note indicative (GN) 35 (<http://www.upov.int/tgp/fr/>).

[Le lien indiqué peut être supprimé par les membres de l'Union lorsqu'ils rédigent leurs propres principes directeurs d'examen.]

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

8. Autorisation de dissémination

(a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

(b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractères d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

(a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes)	Oui []	Non []
(b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides)	Oui []	Non []
(c) Culture de tissus	Oui []	Non []
(d) Autres facteurs	Oui []	Non []

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature Date

[Fin du document]